

La figure du travailleur pauvre chez Adam Smith

Abréviations :

TSM : *Théorie des sentiments moraux*

LJ : *Leçons sur la Jurisprudence*

RDN : *Essai sur l'origine et la cause de la richesse des nations* (ou *Richesse des Nations*)

HdA : *Histoire de l'astronomie*

Texte à expliquer

« Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; et ce n'est jamais de nos besoins que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. » (RDN I, chapitre 2)

On pourra s'appuyer sur les textes ci-dessous.

- 1) *Le lit de justice de Louis XVI reprend les préconisations de son ministre Turgot, qui était politiquement très proche d'Adam Smith. Attention, le boucher et le boulanger sont soumis aux guildes et jurandes. Ils ne sont pas l'objet des critiques de ce texte.*

« Nous devons surtout cette protection à cette classe d'hommes, qui, n'ayant de propriété que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer, dans toute leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister. »

« Dans presque toutes les villes de notre royaume, l'exercice des différents arts et métiers, est concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communauté, qui peuvent seuls, à l'exclusion de tous les autres citoyens, fabriquer ou vendre les objets du commerce particulier dont ils ont le privilège exclusif. En sorte que ceux de nos sujets, qui par goût ou par nécessité se destinent à l'exercice des arts et des métiers, ne peuvent y parvenir qu'en acquérant la maîtrise ; à laquelle ils ne sont reçus qu'après des épreuves aussi longues et aussi pénibles que superflues, et après avoir satisfait à des droits ou à des exactions multipliées, par lesquelles une partie des fonds dont ils auraient eu besoin pour monter leur commerce ou leur atelier, ou même pour subsister, se trouvent consommés en pure perte. »

« Ces abus se sont introduits par degrés. Ils sont originaires de l'intérêt des particuliers qui les ont établis contre le public. C'est après un long intervalle de temps, que l'autorité, tantôt surprise, tantôt séduite par son apparence d'utilité, leur a donné une sorte de sanction. »

« La base de ces statuts, est d'abord d'exclure du droit d'exercer le métier, quiconque n'est pas membre de la communauté ; leur esprit générale, est de restreindre, le plus qu'il est possible, le nombre des Maîtres, et de rendre l'acquisition d'une maîtrise d'une difficulté presque insurmontable pour tout autre que pour les enfants des Maîtres actuels. C'est à ce but que sont dirigées la multiplicité des frais et des formalités de réception, les difficultés du chef d'œuvre toujours jugé arbitrairement, surtout la cherté et la longueur inutile des apprentissages, et la servitude prolongée du compagnonnage ; institutions qui ont encore l'objet de faire jouir les Maîtres gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants. »

« Cette illusion a été portée, chez quelques personnes, jusqu'au point d'avancer que le droit de travailler était un droit royal, que le prince pouvait vendre, et que les sujets devaient acheter. Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime. Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait, du droit de travailler, la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice, et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité : nous voulons en conséquence abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent

de vivre de son travail ; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche ; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté ; qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient ; qui retardent le progrès de ces arts, par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter les découvertes qu'elles n'ont point faites ; qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État ; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguier entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres, dont l'effet est de hausser au-dessus de leur proportion naturelle les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. » (Lit de justice de Louis XVI, février 1776).

2) La bienveillance chez Hutcheson

De la bienveillance universelle

« De la même façon que l'esprit humain, quand il se recueille, se découvre une calme détermination envers le plus haut bonheur qu'il puisse concevoir, on peut y discerner un principe semblable mais d'espèce généreuse. Quand par la réflexion, nous nous représentons l'idée du plus grand système possible des êtres sensibles et du plus grand bonheur qu'il puisse connaître, se présente du même coup une calme détermination à le désirer, abstraction faite de son lien ou de sa contribution à notre plaisir personnel. Nous découvrirons que ces deux grandes déterminations, l'une envers notre plus grand bonheur, l'autre envers le plus grand bien général, sont indépendantes l'une de l'autre, et chacune capable d'une force telle qu'elle puisse réprimer toutes les affections particulières de leurs espèces respectives et les maintenir sous sa domination. » (Hutcheson, *Système de philosophie morale* I, chap. 3, p. 34)

De quelques affections entièrement désintéressées

« Cela peut suffire à établir un point important, à savoir que notre nature est susceptible d'affections vraiment désintéressées au sens le plus strict, et non directement subordonnées à l'amour de soi, ou visant à un intérêt personnel. Les liens du sang, les bienfaits que l'on voit prodiguer, le spectacle de l'excellence morale, bien que nous n'apercevions aucun avantage nous en revenant, sont les causes naturelles de ces aimables affections particulières. La plupart d'entre elles naissent sans raison, toutes ont pour fin le bonheur des autres, et toutes opèrent souvent dans l'âme, alors qu'il n'existe ni prévision ni raison d'espérer un avantage personnel, et sans compter les ennuis et l'inquiétude qu'elles peuvent causer. » (Hutcheson, *Système de philosophie morale* I, chap. 3, p 35)

3) Le penchant à l'échange

« Cette division du travail, de laquelle découle tant d'avantages, ne doit pas être regardée, dans son origine, comme l'effet d'une sagesse humaine qui ait prévu et qui ait eu pour but cette opulence générale qui en est le résultat : elle est la conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'un certain *penchant naturel* à tous les hommes qui ne se proposent pas des vues d'utilité aussi étendues : c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre.

Il n'est pas de notre sujet d'examiner si ce penchant est un de ces premiers principes de la nature humaine dont on ne peut pas rendre compte, ou bien, comme cela paraît plus probable, s'il est une conséquence nécessaire de l'usage de la raison et de la parole. » (RDN I, chap 2)

« L'acte de proposer un schilling, acte dont la signification nous paraît si évidente et si claire, consiste, en réalité, à présenter un argument pour inciter quelqu'un à faire telle ou telle chose comme si c'était de son intérêt de la faire. Les hommes s'efforcent toujours de persuader les autres d'être de leurs opinions, même à propos de sujets qui n'ont pour eux aucune importance [...] C'est ainsi que, tout au long de la vie, chacun pratique sur les autres l'art oratoire. Vous vous sentez mal à l'aise sitôt que quelqu'un diffère de votre opinion et vous vous efforcez de le persuader d'être de votre avis ou, si vous ne le faites pas, ce n'est qu'en vertu d'une certaine maîtrise de soi, à laquelle chacun s'efforce de se discipliner durant toute sa vie. Les hommes acquièrent de cette façon une certaine dextérité et une certaine adresse dans la conduite de leurs affaires ou, pour le dire autrement, dans la conduite des hommes. [Une telle habileté] constitue tout ce que chaque homme met constamment en pratique dans chacune de ses occupations les plus ordinaires. Et ceci constitue l'occupation et l'activité constantes de chaque homme. [...] Et c'est par le marchandage qu'ils s'adressent aux intérêts propres de chacun et qu'ils manquent rarement d'atteindre immédiatement leurs fins. » (LJ 30 mars 1763)

II- Quelles interprétations de la métaphore de la main invisible vous semblent possibles ?

Les trois occurrences de la métaphore de la main invisible chez Adam Smith

1/ « Ce n'est pas sans dessein que la nature laisse l'insensible et orgueilleux propriétaire parcourir d'un œil avide ses vastes domaines, et consumer en imagination le produit des riches moissons qui les couvrent, sans penser un seul moment aux besoins de ses semblables. C'est lui surtout qui justifie ce proverbe vulgaire : l'œil est plus avide que le ventre. L'estomac du riche n'est pas en proportion de ses désirs, et il ne contient pas plus que celui du villageois grossier. Il est donc forcé de distribuer ce qu'il ne consomme pas, à l'homme qui prépare de la manière la plus délicate le peu de mets dont il a besoin, à celui qui construit et dispose le palais qu'il habite, à celui qui choisit et qui soigne les bagatelles et les superfluités dont l'assemblage compose sa magnificence ; et tous ceux qui satisfont à ses plaisirs et à son luxe tirent de lui cette portion de choses nécessaire à la vie qu'ils auraient en vain attendue de son humanité ou de sa justice. Le produit du sol nourrit constamment presque tous les habitants de la terre qui le cultivent. Les seuls riches choisissent dans la masse commune ce qu'il y a de plus délicieux et de plus rare. Ils ne consomment pas plus que le pauvre ; et, en dépit de leur avidité et de leur égoïsme (quoiqu'ils ne cherchent que leur intérêt, quoiqu'ils ne songent qu'à satisfaire leurs vains et insatiables désirs en employant des milliers de bras), ils partagent avec le dernier manœuvre le produit des travaux qu'ils font faire. Une main invisible semble les forcer à concourir à la même distribution des choses nécessaires à la vie qui aurait eu lieu si la terre eût été donnée en égale portion à chacun de ses habitants ; et ainsi, sans en avoir l'intention, sans même le savoir, le riche sert l'intérêt social et la multiplication de l'espèce humaine. » (TSM, IV, 1)

2/ « À la vérité, son intention en général n'est pas en cela de servir l'intérêt public, et il ne sait même pas jusqu'à quel point il peut être utile à la société. En préférant le succès de l'industrie nationale à celui de l'industrie étrangère, il ne pense qu'à se donner personnellement une plus grande sûreté ; et en dirigeant cette industrie de manière que son produit ait le plus de valeur possible, il ne pense qu'à son propre gain ; en cela, comme dans beaucoup d'autres cas, il est conduit par une main invisible à remplir une fin qui n'entre nullement dans ses intentions ; et ce n'est pas toujours ce qu'il y a de plus mal pour la société, que cette fin n'entre pour rien dans ses intentions. Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leurs entreprises de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses. Il est vrai que cette belle passion n'est pas très commune parmi les marchands, et qu'il ne faudrait pas de longs discours pour les en guérir. » (RDN, III, chap. 2, p. 256)

3/ « Telle est l'origine du *polythéisme* et de cette superstition vulgaire qui attribue tous les événements irréguliers à la faveur ou au courroux de quelques êtres intelligents, quoique invisibles : dieux, démons, sorciers, fées ou génies. Car on peut observer que dans toutes les religions polythéistes, parmi les sauvages aussi bien que dans les premiers âges de l'Antiquité païenne, les événements irréguliers de la nature sont les seuls qu'elles attribuent à l'action et au pouvoir de leurs divinités. Le feu brûle et l'eau rafraîchit ; les corps pesants descendent, les substances plus légères volent et l'élèvent par la nécessité de leur nature propre. L'invisible main de Jupiter n'a jamais été employée à produire de tels effets. Mais le tonnerre et l'éclair, le ciel serein et la tempête, étaient attribués à sa faveur ou à sa colère. L'homme, la seule puissance douée d'intention et de dessein qui fut connue aux auteurs de ces opinions, n'agit jamais que pour arrêter ou changer le cours que prendraient sans lui les événements naturels. »

Textes à l'appui de l'intervention

La sympathie

Le principe de la sympathie

« Par l'imagination, nous nous plaçons dans sa situation, nous nous concevons comme endurant les mêmes tourments, nous entrons pour ainsi dire à l'intérieur de son corps et devenons, dans une certaine mesure, la même personne. » (TSM I, 1)

Principe d'atténuation

« C'est une des leçons les plus nécessaires à acquérir. À moins de parvenir à calmer nos passions et restreindre notre volonté et de les accommoder, ainsi, à celles des autres pour qu'ils puissent nous suivre dans les nôtres, il nous serait impossible de jouir de la moindre paix et du moindre plaisir dans la société. » (LJ 7 février 1763)

Les vertus

«...nous apitoyer beaucoup sur les autres et peu sur nous-mêmes [...] forme la perfection de la nature humaine. » (TSM I, 5)

Sympathie et jugement moral

La convenance

« C'est dans l'adéquation ou l'inadéquation, dans la proportion ou la disproportion entre l'affection et la cause ou l'objet qui l'excite, que consistent la convenance ou l'inconvenance. » (TSM I, 3)

L'approbation

« Approuver les passions des autres comme adéquates à leurs objets est la même chose qu'observer que nous sympathisons entièrement avec elles ; et ne pas les approuver comme telles revient à observer que nous ne sympathisons pas entièrement avec elles. » (TSM, I, 3)

Double norme

« Nous n'examinons pas en ce moment les principes à partir desquels un être parfait approuverait le châtement des actions mauvaises, mais les principes à partir desquels une créature aussi faible et imparfaite que l'homme l'approuve réellement dans les faits. » (TSM II, section 1, 5, note)

Le Spectateur impartial

« Il faut que nous changions de position pour comparer des intérêts opposés ; nous ne devons les voir ni de notre place, ni avec nos yeux ; ni de la place, ni avec les yeux de la personne en opposition avec nous ; mais de la place et avec les yeux d'un tiers impartial et désintéressé. [...] L'idée abstraite d'un témoin impartial de nos sentiments et de notre conduite, la conscience, a besoin d'être éveillée par la présence d'un spectateur réel ; et c'est toujours de ce spectateur dont nous attendons le moins de sympathie et d'indulgence, que nous pouvons recevoir les meilleures leçons d'empire sur nous-mêmes. » (TSM III, 3)

Les règles de moralité

« C'est ainsi que les règles générales de la morale ont été formées. Elles sont fondées sur ce que nos facultés intellectuelles et notre sentiment naturel du bien et du mal nous ont fait approuver ou désapprouver constamment d'une suite de circonstances particulières. Nous n'approuvons originellement ni ne désapprouvons aucune action parce qu'en l'examinant, elle paraît conforme ou opposée à certaines règles générales ; mais ces règles générales au contraire, se sont établies en

reconnaissant par l'expérience, que les actions d'une certaine nature et composées de certaines circonstances, sont généralement approuvées ou désapprouvées. » (TSM III, 4)

La vanité

« Ce n'est pas l'amour de notre prochain, ce n'est pas l'amour du genre humain, qui nous pousse en de nombreuses occasions à pratiquer ces vertus divines. C'est un amour plus fort, une affection plus puissante, qui s'exerce alors généralement : l'amour de ce qui est honorable et noble, l'amour de la grandeur, de la dignité et de la supériorité. » (TSM, III, 3, 4)

L'amour des puissants

« C'est surtout par égard aux sentiments d'autrui que nous recherchons la fortune et fuyons l'indigence. Quel est en effet l'effet de tout ce labeur et de tout ce remue-ménage qui se fait ici-bas ? Quel est le but de l'avarice, de l'ambition, de la poursuite des richesses, du pouvoir, des distinctions ? D'où naît [...] cette ambition de s'élever qui tourmente toutes les classes de la société et quels sont donc les avantages que nous attendons de cette grande fin assignée à l'homme et que nous appelons l'amélioration de notre condition ? Nous n'en espérons d'autres avantages que d'être remarqués et considérés, rien que d'être regardés avec attention, avec sympathie et avec approbation. Il y va de notre vanité, non de nos aises ou de notre plaisir. » (RDN I, sect. 3, 2)

« Quoiqu'être négligé et être désapprouvé sont des choses entièrement différentes, cependant, comme l'obscurité nous prive de la lumière de l'honneur ou de l'approbation, sentir que nous ne sommes pas remarqués émousse nécessairement l'espoir le plus doux et déçoit le désir le plus ardent de la nature humaine. L'homme pauvre va et vient sans être aperçu et, quand il est au milieu de la foule, il est dans la même obscurité que s'il était resté enfermé dans son propre taudis. » (TSM I, section III, chap. 2, p. 93)

Les colifichets

« Le pouvoir des nobles déclina sous les gouvernements féodaux en vertu des mêmes causes que partout ailleurs, c'est-à-dire en vertu de l'introduction des arts, du commerce et du luxe. » (LJ, 7 mars 1763)

Textes sur la division du travail et la division sociale

Le salaire

« Ce qui constitue la récompense naturelle ou le salaire du travail, c'est le produit du travail. Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire ni maître avec qui il doit partager. [...] Aussitôt que la terre devient une propriété privée, le propriétaire demande pour sa part presque tout le produit que le travailleur peut y faire croître ou y recueillir. Sa rente est la première déduction que souffre le produit du travail appliqué à la terre.

[...] Dans tous les métiers, dans toutes les fabriques, la plupart des ouvriers ont besoin d'un maître qui leur avance la matière du travail, ainsi que leurs salaires et leur subsistance, jusqu'à ce que leur ouvrage soit tout à fait fini. Ce maître prend une part du produit de leur travail ou de la valeur que ce travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué, et c'est cette part qui constitue son profit. » (RDN I, chap 8)

Critique du contrat et stades de l'histoire

« Peut-on affirmer sérieusement qu'un pauvre paysan, qu'un artisan qui ne connaît ni les langues ni les mœurs des pays étrangers, et qui vit au jour la journée de ce qu'il gagne par son travail, peut-on dire qu'un tel homme soit libre de quitter son pays natal ? J'aimerais autant dire qu'un homme que l'on a embarqué pendant qu'il dormait, reconnaît volontairement l'autorité du capitaine du vaisseau ; et pourquoi non, n'a-t-il pas la liberté de sauter dans la mer, et de se noyer ? » (Hume, *Le contrat primitif*, 1742)

« Si on disait à quelqu'un qui a été transporté à bord d'un bateau alors qu'il était endormi, qu'ayant poursuivi son voyage à bord, il était lié aux règles de l'équipage, n'importe qui verrait le caractère déraisonnable de l'argument étant donné qu'il était absolument contraint de rester à bord. Il ne doit pas le fait d'être monté à bord à son propre choix et, une fois à bord, il serait absurde de dire qu'il pourrait s'en aller alors que l'océan l'entoure de toute part. Or, tel est le cas de chaque membre de l'État. Ils viennent au monde sans que le lieu de leur naissance dépende de leur choix, et nous pourrions dire qu'ils ont été introduits dans le pays alors qu'ils étaient endormis, et il n'est pas non plus au pouvoir de la plupart d'entre eux de le quitter sans de grands inconvénients. Rien ne relève donc ici d'un quelconque consentement tacite des sujets. Ils n'en ont aucune idée, de sorte qu'il ne peut constituer le fondement de leur obéissance. » (LJ 22 mars 1763 p 466)

Inégalités

« Dans la réalité, la différence des talents naturels entre les individus est bien moindre que nous ne le croyons, et les aptitudes si différentes qui semblent distinguer les hommes de diverses professions quand ils sont parvenus à la maturité de l'âge, ne sont pas tant la cause que l'effet de la division du travail, en beaucoup de circonstances. » (RDN I, 2)

« La disproportion existante entre la condition d'un noble et de son serviteur est si importante que le premier regardera difficilement le dernier comme étant de la même espèce. Il ne pensera même pas qu'il pourrait avoir quelque titre à jouir de l'existence, et ne ressentira presque rien de son infortune. Le fermier, par contre, considère son serviteur à peu près comme son égal et se montre ainsi plus capable de sentir ce qu'il ressent. Les personnes qui nous ressemblent sont plus aptes à exciter notre compassion et à affecter notre sympathie ; plus grande est la différence, moins nous sommes affectés par autrui. Il en va exactement de même pour les sentiments à l'égard des esclaves. » (LJ 16 février 1763)

« C'est donc la certitude d'avoir la possibilité d'échanger le surplus du produit de son travail dans un type donné d'activité qui les incite à répartir entre eux les différentes activités et à n'appliquer leur talent qu'à une seule. La cause de la division du travail ne réside donc pas, comme on le suppose généralement, dans la différence de constitution ou de talents naturels (qui n'est, si elle existe, que très faible), c'est, au contraire, la séparation des activités en raison des différentes connaissances qui en résultent pour chacun qui est la cause de la différence des talents. Il n'existe pas deux personnes dont les talents pourraient être plus différents qu'un philosophe et un portefaix, mais il semble n'y avoir, à l'origine, aucune différence entre eux. Pendant les cinq ou six premières années de leur vie, il serait difficile de percevoir une quelconque différence, leurs compagnons les regarderont comme des personnes de même facture, ni l'un ni l'autre ne paraîtront supérieurs en sagesse ou en ingéniosité. Ce n'est qu'à partir d'un certain moment qu'une différence pourra apparaître. » (LJ 29 mars 1763)

La division sociale

« C'est par la convention qui se fait habituellement entre ces deux personnes (l'ouvrier et le capitaliste), dont l'intérêt n'est nullement le même, que se détermine le taux commun des salaires. Les ouvriers

désirent gagner le plus possible ; les maîtres, donner le moins qu'ils peuvent ; les premiers sont disposés à se concerter pour élever les salaires, les seconds pour les abaisser.

Il n'est pas difficile de prévoir lequel des deux partis, dans toutes les circonstances ordinaires, doit avoir l'avantage dans le débat, et imposer forcément à l'autre toutes ses conditions. Les maîtres, étant en moindre nombre, peuvent se concerter plus aisément ; et de plus, la loi les autorise à se concerter entre eux, ou au moins ne le leur interdit pas, tandis qu'elle l'interdit aux ouvriers. Nous n'avons point d'actes du parlement contre les ligues qui tendent à abaisser le prix du travail ; mais nous en avons beaucoup contre celles qui tendent à le faire hausser. Dans toutes ces luttes, les maîtres sont en état de tenir ferme plus longtemps. [...] On n'entend guère parler, dit-on, de coalitions entre les maîtres et tous les jours on parle de celles des ouvriers. Mais il faudrait ne connaître ni le monde, ni la matière dont il s'agit, pour s'imaginer que les maîtres se liguent rarement entre eux. Les maîtres sont en tout temps et partout dans une sorte de ligue tacite, mais constante et uniforme, pour ne pas élever les salaires au-dessus du taux actuel. [...] À la vérité, nous n'entendons jamais parler de cette ligue parce qu'elle est l'état habituel, et on peut dire l'état naturel de la chose et que personne n'y fait attention. » (RDN I, chap. 8 p. 137 sq.)

« Ainsi, celui qui est comme le support de l'édifice de la société, en ce qu'il produit les moyens des commodités d'existence et d'aisance de tous les autres, reste lui-même pendant sa vie en possession d'une très faible part, pour mourir et être enterré dans l'obscurité. Il porte sur ses épaules le poids de l'ensemble de l'humanité et incapable d'en soutenir le fardeau, il se retrouve écrasé par le poids de ce dernier et rejeté jusqu'au tréfonds de la société d'où il soutient tout le reste. » (LJ 29 mars 1763)

« Nos marchands et nos maîtres manufacturiers se plaignent beaucoup des mauvais effets des hauts salaires, en ce que l'élévation des salaires renchérit leurs marchandises, et par là en diminue le débit, tant à l'intérieur qu'à l'étranger : ils ne parlent pas des mauvais effets des hauts profits ; ils gardent le silence sur les conséquences fâcheuses de leurs propres gains ; ils ne se plaignent que de celles du gain des autres. » (RDN I, 9, p. 102)

Le droit instrument de la division

« Les lois et le gouvernement peuvent être considérés dans ce cas comme dans tous les autres, comme une ruse des riches pour opprimer les pauvres et pour préserver à leur avantage l'inégalité des biens qui serait autrement bientôt détruite par les empiètements des pauvres qui, s'ils n'en sont pas empêchés par le gouvernement, auraient vite fait de réduire les autres à l'égalité par la violence ouverte. » (LJ p. 297-298)

« Ils [les ouvriers] sont désespérés et agissent avec l'extravagance et la fureur des gens au désespoir, réduits à l'alternative de mourir de faim ou d'arracher à leurs maîtres, par la terreur, la plus prompte condescendance à leurs demandes. Dans ces occasions, les maîtres de crient pas moins haut de leur côté ; ils ne cessent de réclamer de toutes leurs forces l'autorité des magistrats civils, et l'exécution la plus rigoureuse de ces lois si sévères portées contre les ligues des ouvriers, domestiques et journaliers. » (RDN I, chap. 8)

Les classes et leur représentation de l'intérêt général

« La masse totale du produit annuel de la terre et du travail d'un pays, ou, ce qui revient au même, la somme totale du prix de ce produit annuel, se divise naturellement, comme on l'a déjà observé, en trois parties : la *Rente* de la terre, les *Salaires* du travail et les *Profits* des capitaux, et elle constitue un revenu à trois différentes classes du peuple : à ceux qui vivent de *rentes*, à ceux qui vivent de *salaires* et à ceux qui vivent de *profits*. Ces trois grandes classes sont les classes primitives et constituantes de toute société civilisée, du revenu desquelles toute autre classe tire en dernier résultat le sien.

Ce que nous venons de dire plus haut fait voir que l'intérêt de la première de ces trois grandes classes est étroitement et inséparablement lié à l'intérêt général de la société. Tout ce qui porte profit ou dommage à l'un de ces intérêts, en porte aussi nécessairement à l'autre. Quand la nation délibère sur quelque règlement de commerce ou d'administration, les propriétaires des terres ne la pourront jamais égarer, même en n'écoutant que la voix de l'intérêt particulier de leur classe, au moins si on leur suppose les plus simples connaissances sur ce qui constitue cet intérêt. À la vérité, il n'est que

trop ordinaire qu'ils manquent même de ces simples connaissances. Des trois classes, c'est la seule à laquelle son revenu ne coûte ni travail ni souci, mais à laquelle il vient, pour ainsi dire, de lui-même, et sans qu'elle y apporte aucun dessein ni plan quelconque. Cette insouciance, qui est l'effet naturel d'une situation aussi tranquille et aussi commode, ne laisse que trop souvent les gens de cette classe, non seulement dans l'ignorance des conséquences que peut avoir un règlement général, mais les rend même incapables de cette application d'esprit qui est nécessaire pour comprendre et pour prévoir ces conséquences.

L'intérêt de la seconde classe, celle qui vit de *salaires*, est tout aussi étroitement lié que celui de la première à l'intérêt général de la société. On a déjà fait voir que les salaires de l'ouvrier n'étaient jamais si élevés que lorsque la demande d'ouvriers va toujours en croissant, et quand la quantité de travail mise en œuvre augmente considérablement d'année en année. Quand cette richesse réelle de la société est dans un état stationnaire, les salaires de l'ouvrier sont bientôt réduits au taux purement suffisant pour le mettre en état d'élever des enfants et de perpétuer leur race. Quand la société vient à déchoir, ils tombent même au-dessous de ce taux. La classe des propriétaires peut gagner peut-être plus que celle-ci à la prospérité de la société ; mais aucune ne souffre aussi cruellement de son déclin que la classe des ouvriers. Cependant, quoique l'intérêt de l'ouvrier soit aussi étroitement lié avec celui de la société, il est incapable, ou de connaître l'intérêt général, ou d'en sentir la liaison avec le sien propre. Sa condition ne lui laisse pas le temps de prendre les informations nécessaires ; et en supposant qu'il pût se les procurer complètement, son éducation et ses habitudes sont telles, qu'il n'en serait pas moins hors d'état de bien décider. Aussi, dans les délibérations publiques, ne lui demande-t-on guère son avis, bien moins encore y a-t-on égard, si ce n'est dans quelques circonstances particulières où ses clameurs sont excitées, dirigées et soutenues par les gens qui l'emploient, et pour servir en cela leurs vues particulières plutôt que les siennes.

Ceux qui emploient l'ouvrier constituent la troisième classe, celle des gens qui vivent de *profits*. C'est le capital qu'on emploie en vue d'en retirer du profit, qui met en mouvement la plus grande partie du travail utile d'une société. Les opérations les plus importantes du travail sont réglées et dirigées d'après les plans et les spéculations de ceux qui emploient les capitaux ; et le but qu'ils se proposent dans tous ces plans et ces spéculations, c'est le profit. Or, le taux des profits ne hausse point, comme la rente et les salaires, avec la prospérité de la société, et ne tombe pas, comme eux, avec sa décadence. Au contraire, ce taux est naturellement bas dans les pays riches, et élevé dans les pays pauvres ; jamais il n'est aussi élevé que dans ceux qui se précipitent le plus rapidement vers leur ruine. L'intérêt de cette troisième classe n'a donc pas la même liaison que celui des deux autres avec l'intérêt général de la société. Les marchands et les maîtres manufacturiers sont, dans cette *classe*, les deux sortes de gens qui emploient communément les plus gros capitaux, et qui, par leurs richesses, s'y attirent le plus de considération. Comme dans tout le cours de leur *vie ils* sont occupés de projets et de spéculations, ils ont en général plus de subtilité dans l'entendement que la majeure partie des propriétaires de la campagne. Cependant, comme leur intelligence s'exerce ordinairement plutôt sur ce qui concerne l'intérêt de la branche particulière d'affaires dont ils se mêlent, que sur ce qui touche le bien général de la société, leur avis, en le supposant donné de la meilleure foi du monde (ce qui n'est pas toujours arrivé), sera beaucoup plus sujet à l'influence du premier de ces deux intérêts, qu'à celle de l'autre. Leur supériorité sur le propriétaire de la campagne ne consiste pas tant dans une plus parfaite connaissance de l'intérêt général que dans une connaissance de leurs propres intérêts, plus exacte que celui-ci n'en a des siens. C'est avec cette connaissance supérieure de leurs propres intérêts qu'ils ont souvent surpris sa générosité, et qu'ils l'ont induit à abandonner à la fois la défense de son propre intérêt et celle de l'intérêt public, en persuadant à sa trop crédule honnêteté que c'était leur intérêt, et non le sien, qui était le bien général.

Cependant l'intérêt particulier de ceux qui exercent une branche particulière de commerce ou de manufacture est toujours, à quelques égards, différent et même contraire à celui du public. L'intérêt du marchand est toujours d'agrandir le marché et de restreindre la concurrence des vendeurs. Il peut souvent convenir assez au bien général d'agrandir le marché, mais de restreindre la concurrence des vendeurs lui est toujours contraire, et ne peut servir à rien, sinon à mettre les marchands à même de hausser leur profit au-dessus de ce qu'il serait naturellement, et de lever, pour leur propre compte, un

tribut injuste sur leurs concitoyens. Toute proposition d'une loi nouvelle ou d'un règlement de commerce, qui vient de la part de cette classe de gens, doit toujours être reçue avec la plus grande défiance, et ne doit jamais être adoptée qu'après un long et sérieux examen, auquel il faut apporter, je ne dis pas seulement la plus scrupuleuse, mais la plus soupçonneuse attention. Cette proposition vient d'une classe de gens dont l'intérêt ne saurait jamais être exactement le même que l'intérêt de la société, qui ont en général intérêt à tromper le public et même à le surcharger, et qui en conséquence ont déjà fait l'un et l'autre en beaucoup d'occasions. » (RDN I, chap. 11)

Critique des monopoles

« C'est ainsi que tout système qui cherche, ou, par des encouragements extraordinaires, à attirer vers une espèce particulière d'industrie une plus forte portion du capital de la société que celle qui s'y porterait naturellement, ou, par des entraves extraordinaires, à détourner forcément une partie de ce capital d'une espèce particulière d'industrie vers laquelle elle irait sans cela chercher un emploi, est un système réellement subversif de l'objet même qu'il se propose comme son principal et dernier terme. [...]

Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférences ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de tout autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine ni connaissances qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. » (RDN IV, chap. 9, p. 308)

« Quant à la question de savoir quelle est l'espèce d'industrie nationale que son capital peut mettre en œuvre, et de laquelle le produit promet de valoir davantage, il est évident que chaque individu, dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en juger qu'aucun homme d'État ou législateur ne pourra le faire pour lui. L'homme d'État qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux, non seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore il s'arrogerait une autorité qu'il ne serait pas sage de confier, je ne dis pas à un individu, mais à un conseil ou à un sénat, quel qu'il pût être ; autorité qui ne pourrait jamais être plus dangereusement placée que dans les mains de l'homme assez insensé et assez présomptueux pour se croire capable de l'exercer. » (RDN IV, chap. 2 p. 43)

« Au contraire, l'homme de système est susceptible par suffisance de se trouver très sage, et il est souvent à ce point amoureux de la beauté supposée de son plan idéal de gouvernement qu'il est incapable de souffrir la moindre déviation par rapport à n'importe laquelle de ses parties. Il cherche à l'établir complètement et dans toutes ses parties, sans se soucier des grands intérêts ou des puissants préjugés qui pourraient s'y opposer. Il semble imaginer qu'il est capable de disposer les différents membres d'une grande société aussi aisément que la main dispose les différentes pièces sur un échiquier. Il ne s'aperçoit pas que les pièces sur l'échiquier n'ont d'autre principe de mouvement que celui que la main leur imprime, alors que sur le grand échiquier de la société humaine chaque pièce a un principe de mouvement propre, entièrement différent de celui que le législateur pourrait choisir de lui imprimer. Si ces deux principes coïncident et agissent dans la même direction, le jeu de la société humaine se déroulera aisément et harmonieusement, avec de grandes chances d'être heureux et réussi. S'ils sont opposés ou différents, le jeu se déroulera misérablement, et la société sera toujours au plus haut point désordonnée. » (TSM, VI, section 2, chap. 2, p 324) Texte souvent cité par Hayek.

« C'est donc une souveraine inconséquence et une extrême présomption, de la part des princes et des ministres, que de prétendre surveiller l'économie des particuliers et restreindre leur dépense par des lois somptuaires ou par des prohibitions sur l'importation des denrées étrangères de luxe. Ils sont toujours, et sans exception, les plus grands dissipateurs de la société. Qu'ils surveillent seulement leurs propres dépenses, et ils pourront s'en reposer sans crainte sur chaque particulier pour régler la sienne. » (RDN II, chap. 3)

Textes sur l'émancipation du travailleur pauvre

Sympathie et propriété

« La cause de cette sympathie ou convergence qui intervient entre le spectateur et le possesseur vient de ce qu'il entre dans les pensées et qu'il adhère à l'opinion qui le conduisait à entretenir l'attente raisonnable d'utiliser le fruit ou quoi que ce soit d'autre de la manière qui lui plairait. » (LJ 28 décembre 1762 et 5 janvier 1763)

La justice

« Si l'on peut se permettre ici quelque comparaison, les règles de la justice sont semblables aux règles de la grammaire, et celles des autres vertus à ces règles établies par les critiques pour juger l'élégance et la perfection d'un ouvrage. Les premières sont précises, complètes, nécessaires ; les secondes sont vagues, incertaines, indéterminées, et offrant plutôt des idées générales sur la perfection à laquelle on doit tendre que des moyens et une direction certaine pour y arriver. » (TSM III, 6)

Critique des monopoles

« C'est ainsi que tout système qui cherche, ou, par des encouragements extraordinaires, à attirer vers une espèce particulière d'industrie une plus forte portion du capital de la société que celle qui s'y porterait naturellement, ou, par des entraves extraordinaires, à détourner forcément une partie de ce capital d'une espèce particulière d'industrie vers laquelle elle irait sans cela cherche un emploi, est un système réellement subversif de l'objet même qu'il se propose comme son principal et dernier terme. [...]

Ainsi, en écartant entièrement tous ces systèmes ou de préférence ou d'entraves, le système simple et facile de la liberté naturelle vient se présenter de lui-même et se trouve tout établi. Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt, et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurremment avec ceux de tout autre homme ou de tout autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé d'une charge qu'il ne pourrait essayer de remplir sans s'exposer infailliblement à se voir sans cesse trompé de mille manières, et pour l'accomplissement convenable de laquelle il n'y a aucune sagesse humaine ni connaissances qui puissent suffire, la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers, de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. » (RDN IV, chap 9, p 308)

« C'est donc une souveraine inconséquence et une extrême présomption, de la part des princes et des ministres, que de prétendre surveiller l'économie des particuliers et restreindre leur dépense par des lois somptuaires ou par des prohibitions sur l'importation des denrées étrangères de luxe. Ils sont toujours, et sans exception, les plus grands dissipateurs de la société. Qu'ils surveillent seulement leurs propres dépenses, et ils pourront s'en reposer sans crainte sur chaque particulier pour régler la sienne. » (RDN II, chap 3)

« Quant à la question de savoir quelle est l'espèce d'industrie nationale que son capital peut mettre en œuvre, et de laquelle le produit promet de valoir davantage, il est évident que chaque individu, dans sa position particulière, est beaucoup mieux à même d'en juger qu'aucun homme d'Etat ou législateur ne pourra le faire pour lui. L'homme d'Etat qui chercherait à diriger les particuliers dans la route qu'ils ont à tenir pour l'emploi de leurs capitaux, non seulement s'embarrasserait du soin le plus inutile, mais encore il s'arrogerait une autorité qu'il ne serait pas sage de confier, je ne dis pas à un individu, mais à un conseil ou à un sénat, quel qu'il pût être ; autorité qui ne pourrait jamais être plus dangeureusement placée que dans les mains de l'homme assez insensé et assez présomptueux pour se croire capable de l'exercer. » (RDN IV, chap 2 p 43)

Partialité de l'État

« La fin première du gouvernement civil est de protéger le riche contre le pauvre. » (RDN V, 16, 12)

« Blessé les intérêts d'une classe de citoyens, aussi légèrement que ce soit, sans autre objet que de favoriser ceux d'une autre classe, serait chose évidemment contraire à la justice, à cette égalité de protection que le souverain doit indistinctement à ses sujets de toutes les classes. « (RDN IV, 8)

« Les lois et le gouvernement peuvent être considérés dans ce cas comme dans tous les autres, comme une ruse des riches pour opprimer les pauvres et pour préserver à leur avantage l'inégalité des biens qui serait autrement bientôt détruite par les empiètements des pauvres qui, s'ils n'en sont pas empêchés par le gouvernement, auraient vite fait de réduire les autres à l'égalité par la violence ouverte. » (LJ p 297, 298)

L'éducation

« Ainsi sa dextérité dans son métier particulier est une qualité qu'il semble avoir acquise aux dépens de ses qualités intellectuelles, de ses vertus sociales et de ses dispositions guerrières. Or, cet état est celui dans lequel l'ouvrier pauvre, c'est-à-dire la masse du peuple, doit tomber nécessairement dans toute société civilisée et avancée en industrie, à moins que le gouvernement ne prenne des précautions pour prévenir ce mal. » (RDN V, chap 1, section 3 p 406)

Une politique de lente correction

« L'homme dont l'esprit public (par opposition à l'homme de système) est entièrement mû par l'humanité et la bienveillance respectera les pouvoirs et les privilèges établis, ceux des individus eux-mêmes, et plus encore ceux des grands ordres et sociétés dont l'Etat est composé. Même s'il estime que certains d'entre eux sont en partie abusifs, il se contentera de modérer ce qu'il ne peut détruire sans une grande violence. Lorsqu'il ne peut vaincre par la raison et la persuasion les préjugés enracinés, il ne tentera pas de les soumettre par la force, mais il observera religieusement ce que Cicéron appelle justement la divine maxime de Platon [1] : ne jamais faire violence à son pays, pas plus qu'à ses parents. Il conformera autant qu'il peut ses mesures publiques aux habitudes et aux préjugés les plus répandus chez les gens ; et il remédiera autant qu'il peut aux inconvénients qui peuvent surgir de l'absence de ces règles auxquelles les gens répugnent à se soumettre. Quand il ne pourra établir le bon, il ne dédaignera pas d'améliorer le mauvais ; comme Solon, lorsqu'il ne pourra établir le meilleur système de lois, il s'efforcera d'établir le meilleur que les gens puissent supporter. » (TSM VI, section 2, chap 2, p 323-324)

[1] Prosopopée des Lois, *Criton* 51a-b.

Textes de Amartya Sen

« La liberté est précieuse pour au moins deux raisons distinctes. D'abord, plus de liberté nous donne plus de possibilités d'œuvrer à nos objectifs- à ce que nous valorisons. Cela nous permet, par exemple, de décider de vivre comme nous l'entendons et de travailler aux fins que nous souhaitons promouvoir. Tel est ce premier aspect de la liberté : la possibilité d'accomplir ce que nous valorisons, quelle que soit la façon dont cela se produit. Deuxièmement, il est possible que nous attachions de l'importance au processus de choix lui-même. Nous voulons, par exemple, être certains de ne pas être mis dans telle ou telle situation en raison de contraintes imposées par d'autres. La distinction entre la dimension de possibilité et la dimension procédurale de la liberté a une importance certaine et des conséquences de très grande portée. (*L'idée de justice*, p 281)

« La distinction entre les visions étroite et large de la possibilité se révèle tout à fait centrale quand nous passons de l'idée fondamentale de liberté à des concepts plus spécifiques, tels que les capacités d'un individu. Dans ce contexte, il nous faut nous demander s'il est bon d'évaluer la capacité d'une personne de mener le type de vie qu'elle valorise à l'aune de la seule option qui s'est finalement concrétisée ou s'il vaut mieux recourir à une approche plus large qui tient compte de la procédure de choix, en particulier des autres solutions qu'elle aurait pu choisir, dans les limites de sa capacité réelle à le faire. » (*L'idée de justice*, p 283)